

Enseignement agricole
Formations grandeur nature



5^{ème} Schéma Prévisionnel National des Formations 2009 - 2014

Direction générale de l'enseignement
et de la recherche

Sommaire

Introduction	3
1- Le choix de la qualité	5
1.1- L'adaptation des formations aux besoins sociétaux.....	7
1.2- Le développement des parcours promotionnels	9
1.3- Le développement d'une action éducatrice globale	11
1.4- L'ouverture sur le monde : la coopération internationale	12
1.5- La généralisation des outils de suivi des jeunes.....	13
1.6- Accompagnement du changement	14
2 - La nécessité de l'innovation	15
2.1- L'innovation scientifique et technique	17
2.2- L'innovation pédagogique	17
2.3- L'innovation sociale	19
3 - L'adaptation du pilotage	21
3.1- Une offre de formation équilibrée.....	23
3.2- La synergie et l'autonomie des établissements	23
3.3- Un dialogue régional renforcé pour un pilotage légitimé.....	24
3.4- Une priorité à l'évaluation.....	25
Conclusion.....	27
Annexe	29
Siglier	33

Introduction

L'intérêt de structurer un enseignement agricole dans une vision prospective est ancien ; il s'est constitué comme un dispositif complet de formation professionnelle organisé sous la responsabilité de l'État à travers le décret du 3 octobre 1848. Au moment de la mutation de l'agriculture traduite par la loi d'orientation agricole de 1960, de nouvelles attentes se sont exprimées, et, par les lois de juillet et décembre 1984, les structures et les modes de fonctionnement de l'enseignement agricole moderne ont été établis.

Le code rural situe l'enseignement et la formation professionnelle agricoles publics en tant que composante du service public d'éducation, relevant du ministère chargé de l'agriculture. Les établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles privés dont l'association ou l'organisme responsable a passé contrat avec l'État participent au service public d'éducation et de formation. Il décrit les champs de l'enseignement agricole de la quatrième à l'enseignement supérieur inclus et les métiers auxquels il prépare (Cf. annexe : l'enseignement agricole en chiffres).

L'identité de l'enseignement agricole s'est construite autour de la complexité du vivant et de l'approche globale, et se fonde sur les cinq missions qui lui sont assignées : missions de formation, générale, technologique et professionnelle initiale et continue, d'animation et de développement des territoires, d'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes (insertion sociale et professionnelle des adultes), de développement, expérimentation et recherche appliquée, de coopération internationale.

L'enseignement agricole est piloté par une dynamique de projet aux niveaux local, régional et national : projet pédagogique, projet d'établissement, projet régional de l'enseignement agricole, en interaction avec le schéma prévisionnel national des formations. Cette dynamique associe les partenaires de l'enseignement agricole au travers des conseils d'administration, des CREA et du CNEA : État, Régions, représentants des établissements publics et privés, représentants des organisations représentatives des personnels, organisations représentatives des parents d'élèves, organisations professionnelles et syndicats représentatifs des employeurs, des exploitants et des salariés agricoles.

Si le premier schéma s'était positionné comme un cadre général pour le développement des établissements et une référence pour l'examen et les décisions d'ouverture et fermeture de classes, la mise en œuvre de la déconcentration d'une part, le sentiment d'inquiétude partagé par l'ensemble des acteurs de l'enseignement agricole et mis en évidence par le rapport "L'enseignement agricole à la croisée des chemins" d'autre part, imposent que le 5ème schéma fonde d'une autre manière sa légitimité et sa crédibilité.

Le 5ème schéma doit définir des orientations pour ancrer l'enseignement agricole dans les différents mouvements de fond qui affectent le monde de l'éducation et de la formation professionnelle tout autant que les activités économiques et la société, ou le rôle et les modes de fonctionnement de l'État.

Ainsi en est-il de la prise en compte du concept adopté lors du Conseil européen de Lisbonne sur la "société de la connaissance", ou du développement d'une nouvelle forme d'autonomie des établissements d'enseignement en lien avec un renforcement de l'évaluation, l'émergence des préoccupations en matière de sécurité alimentaire et de développement durable, les effets de la décentralisation et de la révision générale des politiques publiques, l'évolution sociologique du public accueilli dans les établissements et du renouvellement massif des enseignants...

Consolider les marques de son identité, assurer la cohérence d'un ensemble de structures riches de leur diversité, projeter l'enseignement agricole dans la modernité, tels sont les objectifs du schéma 2009-2014 qui appelle les acteurs de l'enseignement agricole à participer dans le cadre des projets régionaux de l'enseignement agricole et des projets d'établissement à une œuvre co-construite.

Le texte s'articule autour de 3 axes :

- le choix de la qualité
- la nécessité de l'innovation
- l'adaptation du pilotage.

1- Le choix de la qualité

En réponse à la diversité des populations, l'enseignement agricole construit des dispositifs pour favoriser la réussite de tous quels que soient leurs origines, leurs niveaux ou leurs parcours et leur permettre d'obtenir une qualification ou un diplôme.

Réaffirmer le choix de la qualité, c'est aussi donner la priorité à l'accueil, à la promotion et à l'insertion.

1.1- L'adaptation des formations aux besoins sociétaux

Pour la voie professionnelle, l'enseignement agricole poursuit les objectifs suivants : augmentation du nombre de jeunes possédant un diplôme de niveau IV, limitation des sorties sans qualification par la mise en place d'un accompagnement spécifique et possibilité d'obtenir un baccalauréat professionnel en trois ans après une classe de troisième. La rentrée scolaire 2009, première année d'application du 5ème SPNF, est le début de la mise en œuvre dans les établissements de la réforme de la voie professionnelle : le cadre réglementaire est fixé, il s'agit de l'appliquer pour atteindre les objectifs initiaux de la réforme. Le choix d'une formation professionnelle ambitieuse qui vise à former des jeunes citoyens, professionnels de qualité, est inscrit dans les textes. Il faut le traduire en acte. Dès la mise en place de la réforme, en réponse aux attentes de réussite et d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, l'enseignement agricole propose à chacun de ceux qu'il accueille l'obtention d'une qualification et d'une certification reconnue. Cet engagement s'applique à tous les jeunes inscrits dans les secondes professionnelles déployées dès septembre 2009 dans les établissements ●

● Objectif :
dans chaque établissement,
favoriser la réussite dans
la voie professionnelle par
l'accroissement de la part
de l'individualisation
des parcours

Dans le respect de ses spécificités (modules spécifiques pluridisciplinaires en seconde et en bac S, baccalauréat technologique sciences et technologies de l'agronomie et du vivant), l'enseignement agricole participe aux objectifs assignés à la réforme de la voie générale et technologique : assurer la réussite scolaire de tous les élèves au lycée, permettre à chaque élève de mieux choisir son orientation, garantir les possibilités de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et rechercher de nouveaux espaces d'autonomie pour les établissements. Ainsi, les établissements de l'enseignement agricole sont engagés, comme ceux de l'éducation nationale, à mettre en œuvre la réforme du lycée ●

● Objectif :
dans chaque établissement,
favoriser la réussite
dans la voie générale
et technologique par
l'accroissement de la part
de l'individualisation
des parcours

La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche engage les différents États membres à articuler leurs offres de formation autour d'un cadre commun, cadencé en L-M-D, dans une logique de lisibilité, de réactivité et de mobilité. Le renforcement de l'attractivité des BTSA passe par cette adhésion aux principes de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Ainsi, la stratégie visant à inscrire les BTSA dans le schéma L-M-D doit se caractériser par trois aspects complémentaires :

- l'application des outils de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur (modules d'enseignement, crédits ECTS, crédits ECVET, supplément au diplôme...);
- le développement d'une offre de parcours de formations post-baccalauréat, aménageant des passerelles entre des formations s'articulant sur un schéma L-M-D ;
- la garantie de qualité d'un diplôme national ●

● Objectif :
au niveau national,
positionner les BTSA dans
l'enseignement supérieur
européen

● Objectif :
au niveau national
simplifier l'offre de formation
et préserver l'initiative locale

● Objectif :
dans chaque établissement
développer l'initiative locale
dans une cohérence
régionale

L'enseignement agricole s'inscrit dans la perspective de la société de la connaissance établie par le Conseil européen de Lisbonne. Il place résolument ses formations dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Ainsi le contenu des formations initiales est conçu comme un socle permettant de s'insérer dans des continuités prolongées, que ce soit dans le cadre de la formation continuée ou de la validation des acquis de l'expérience. L'enseignement agricole doit concourir à l'accès de jeunes non issus du milieu agricole vers l'installation ou le salariat dans le secteur de la production. Il doit aussi prendre en compte l'évolution sociologique du public qu'il accueille. Son offre de formation est donc rendue lisible au regard de celle du système éducatif national. Pour répondre à ces exigences dans le cadre de la rénovation des référentiels et en concertation avec les branches professionnelles, l'éventail des spécialités est réduit. Cette réduction concerne particulièrement le BEPA dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle mais également le BTSa qui s'inscrit dans l'accès au niveau licence.

L'enseignement agricole ancre ses formations dans les territoires à travers l'exercice de ses missions et la conduite de projets. Il met les compétences de ses équipes ou les travaux des jeunes à disposition des acteurs économiques et sociaux pour conduire l'analyse de situations particulières et porter sa contribution par la formation à la résolution de problématiques locales transposables à d'autres situations. L'augmentation de la part des heures mises à disposition des équipes pédagogiques pour des modules correspondant aux besoins des jeunes et des territoires est intégrée dans la construction des référentiels. L'exploitation ou l'atelier technologique peut constituer un support pour la mise au point de ces modules. Sur la base de l'analyse des besoins des territoires et des professionnels, l'élaboration de ces modules se fait au sein de l'équipe pédagogique. Ils sont présentés dans les instances de l'établissement (ou au personnel en l'absence d'instances) et font l'objet d'une délibération en conseil d'administration. Le DRAAF, autorité académique, habilite les modules pour assurer sa conformité avec le référentiel du diplôme. Il recense ainsi à chaque rentrée scolaire, l'ensemble des modules offerts dans sa région ●

● Objectif :
au niveau national,
inscrire le développement
durable dans les référentiels

L'extension de l'agriculture à l'alimentation et à la sécurité sanitaire, de la production aux activités agricoles, de l'espace de production au territoire, assigne à l'enseignement agricole une place particulière dans les politiques publiques conduites par le ministère chargé de l'agriculture. La rénovation des référentiels de diplôme doit intégrer ces évolutions inscrites dans une politique de développement durable pour nourrir un nouveau projet éducatif et professionnel pour les élèves, apprentis et stagiaires. L'enseignement agricole pose le développement durable comme cadre à l'écriture des référentiels. Cet objectif imprègne chaque diplôme et correspond à une véritable éducation. A travers la formation continue des personnels une culture de la durabilité sur les thématiques pluridisciplinaires doit s'instaurer ●

La prise en compte de la mission d'insertion assignée à l'enseignement agricole impose de développer une vision prospective des métiers. Les données prospectives actuellement disponibles conduisent à augmenter la part des jeunes à recruter avec un niveau de formation supérieur au bac. Elles déterminent que les créations d'emploi porteront en particulier sur les domaines du commerce et des services aux particuliers. Pour répondre aux besoins des exploitants qui associent des activités commerciales, tertiaires en milieu rural autant que de production, le ministère chargé de l'agriculture explore les possibilités de biquilification avec les autres ministères. La DGER entreprend une démarche d'analyse prospective des métiers en relation avec les partenaires ministériels du Grenelle de l'environnement (développement des emplois verts) et les organisations professionnelles. La DGER soutient, au travers de l'animation nationale du réseau des DRIF, les activités d'ingénierie de formation développées au niveau régional en vue d'une prise en compte dans le cadre des rénovations des besoins exprimés dans les territoires ●

- Objectifs :
aux niveaux national
et régional
développer l'analyse
prospective des métiers

1.2- Le développement des parcours promotionnels

L'enseignement agricole accueille les jeunes dès la classe de 4ème. Il a pour ambition d'assurer à chaque élève une réelle insertion scolaire et d'offrir, à chaque palier d'orientation, une possibilité de parcours promotionnel. Les classes de 4ème et de 3ème contribuent de manière spécifique à la mission d'insertion scolaire par les activités de travaux pratiques, de pluridisciplinarité et de soutien qu'elles offrent aux élèves qu'elles accueillent.

Chaque jeune pourra accéder à une insertion professionnelle immédiate, mais aussi prolonger un parcours de formation par une poursuite d'études courte ou longue, immédiate ou différée. Dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle et des voies générale et technologique, de nouvelles passerelles sont construites et la double finalité des formations et des diplômes est réaffirmée. Parallèlement, pour développer les parcours de réussite, l'enseignement agricole renforce au sein des établissements les fonctions d'information, d'orientation, de positionnement et d'accompagnement ●

- Objectif :
au niveau national,
développer les passerelles
et mobiliser le système
national d'appui pour
accompagner
les établissements

- Objectif :
dans chaque établissement,
professionnaliser
les fonctions d'information,
d'orientation, de positionnement
et d'accompagnement

● Objectif :
au niveau national
développer l'accès
des élèves et étudiants
de l'enseignement technique
agricole à l'enseignement
supérieur agricole

Le dispositif de formation du ministère de l'agriculture et de la pêche comprend des établissements d'enseignement technique agricole et des grandes écoles (vétérinaires, d'agronomie, d'alimentation et du paysage). La continuité institutionnelle et pédagogique et les synergies entre ces deux composantes doivent être développées. Peu d'étudiants issus de l'enseignement technique agricole poursuivent leurs études dans les grandes écoles du ministère de l'agriculture. Une analyse des voies actuelles d'accès à l'enseignement supérieur agricole est conduite, en vue notamment de consolider les passerelles. Dans le cadre de la diversification du recrutement des grandes écoles françaises, des évolutions sont apportées aux modes de recrutement pour lever les freins et développer quantitativement l'accès des diplômés de l'enseignement technique à l'enseignement supérieur long.

Les initiatives de l'enseignement supérieur qui créent une voie par apprentissage tout particulièrement adaptée à l'accueil d'étudiants ayant un BTSA sont à encourager. Leur suivi est mis en place en vue d'adapter de nouveaux parcours. Pour participer à cette dynamique d'un accès accru des étudiants de l'enseignement technique agricole à l'enseignement supérieur, des actions doivent être mises en œuvre pour aider et accompagner les jeunes dans leur projet de formation : dispositif d'orientation active, programme de tutorat... ●

● Objectif :
au niveau régional
utiliser la complémentarité
des établissements

● Objectif :
dans chaque établissement
utiliser la complémentarité
des centres

Enfin, dans le cadre du développement des parcours promotionnels, respecter l'autonomie de chaque apprenant dans l'ensemble de ses modalités d'apprentissage et l'accompagner dans la construction de son projet de formation et d'insertion supposent que l'établissement combine différentes possibilités : formation scolaire en mode classe, soutien en groupes restreints, apprentissage en milieu professionnel, dont l'exploitation agricole ou l'atelier technologique de l'établissement, autoformation dans les centres de ressources, prise en compte des acquis liés à une expérience professionnelle...

La construction d'une telle offre est un élément constitutif du projet d'établissement qui doit ainsi associer l'ensemble de ses centres constitutifs. L'animation pédagogique, dans le cadre de l'autonomie de l'établissement, doit permettre de favoriser les échanges de pratiques entre enseignants et formateurs, voire de conduire des groupes de formation associant, pour des séquences définies, élèves et apprentis. Cette dernière thématique fait l'objet, pendant la durée du 5ème SPNF, d'un suivi par l'inspection de l'enseignement agricole ●

1.3- Le développement d'une action éducatrice globale

L'enseignement agricole, qui accueille plus de la moitié de ses élèves en internat (56,5% en 2008), bénéficie d'une longue expérience dans la prise en compte d'une action éducatrice globale. Il a intégré à l'ensemble de ses formations un enseignement socioculturel incluant une part d'animation. Ces éléments fondamentaux de la culture de l'enseignement agricole sont valorisés dans la généralisation de projets de vie scolaire et de vie des établissements. Leur construction associe l'ensemble de la communauté éducative (personnel de l'établissement et familles), les jeunes et stagiaires en formation et participe au partage d'une démarche citoyenne. Ce projet prévoit les modalités de participation de chaque établissement à l'atteinte des objectifs de la convention de développement de l'éducation artistique et culturelle. Les projets de vie scolaire et de vie des établissements sont intégrés aux projets d'établissement au fil de leurs renouvellements. Cette action globale n'a de sens qu'intégrée à un projet territorial d'établissement conçu et conduit avec l'ensemble des acteurs du monde rural ●

● Objectif :
dans chaque établissement,
généraliser les projets
de vie scolaire et de vie
des établissements

Dans le cadre de la politique de prévention, la DGER a conclu un contrat cadre avec la direction générale de la santé qui constitue une référence pour le développement des actions en matière de promotion des comportements favorables à la santé, prévention des conduites à risque, éducation à la sexualité, prévention de la souffrance psychique, lutte contre les discriminations, intégration des jeunes souffrant de maladies ou de handicaps, prévention des violences en milieu scolaire et repérage et suivi des troubles des apprentissages. Ce contrat permet de renforcer et de suivre les actions entreprises dans les établissements et au niveau régional. Les actions de prévention sur la sécurité au travail seront améliorées ●

● Objectif :
dans chaque établissement,
développer les actions
de prévention et de lutte
contre les discriminations

● Objectif :
au niveau national,
accueillir et diplômé
les personnes en situation
de handicap

1.4- L'ouverture sur le monde : la coopération internationale

La construction d'une Europe des citoyens et la prise en compte des problèmes alimentaires de la planète imposent "d'apprendre le monde avec les autres".

● Objectif :
dans chaque établissement,
augmenter le nombre
des échanges et diversifier
les classes concernées
par les échanges

● Objectif :
au niveau national,
s'engager vers la transposi-
tion de certains diplômes
en crédits européens

● Objectifs :
aux niveaux national,
et régional
développer
la professionnalisation
des acteurs

● Objectifs :
aux niveaux national,
régional et local,
exporter le savoir-faire
de l'enseignement agricole

La mobilité des élèves, apprentis et stagiaires ainsi que celle des formateurs continuent à être développées, à travers les voyages d'études ou les stages professionnels, mais aussi dans le cadre de la mise en place de cursus de formation associant des établissements étrangers.

L'enseignement agricole contribue aux objectifs nationaux pour l'accueil d'élèves étrangers, en inscrivant son action dans le cadre de programmes instruits au niveau central afin de bénéficier de partenariats en matière de maîtrise de la langue française et de prise en charge des conditions matérielles d'accueil.

Au niveau national, la rénovation des référentiels permet d'insérer les diplômes de l'enseignement agricole dans un espace européen de la formation et de l'emploi.

L'application du système de crédits ECTS au BTSA doit favoriser les échanges universitaires des étudiants au sein de l'Espace européen. L'application du système ECVET, en cours d'élaboration, doit favoriser la mobilité des apprenants et des diplômés.

Ce sont ces trois axes qui sont privilégiés dans le 5ème schéma pour favoriser les échanges entre apprenants ●

Pour professionnaliser les acteurs, les actions de coopération internationale doivent nécessairement s'exprimer dans un volet du projet d'établissement. Ainsi, elles légitiment leur lien avec l'animation du territoire et doivent être prises en charge par les équipes. Le niveau régional assure l'animation de ces équipes en vue du renforcement des compétences. Des formations sont proposées et des mutualisations organisées pour l'ingénierie administrative et financière.

Au niveau national, avec l'aide des réseaux géographiques, les projets des établissements sont recensés de manière à organiser la promotion de leur action et à structurer une réponse plus adaptée aux demandes d'échanges ●

Plus globalement, l'enseignement agricole inscrit son action dans le cadre d'une participation renforcée à la politique internationale mise en œuvre par le ministère en charge des affaires étrangères et la direction du ministère de l'agriculture en charge de la politique internationale notamment dans le domaine de l'ingénierie des dispositifs de formation.

Les animateurs de réseaux géographiques, les exploitations agricoles et les ateliers technologiques contribuent à compléter l'offre faite aux pays partenaires ●

1.5- Généralisation des outils de suivi des jeunes

Dans un enseignement tourné vers la qualité, le suivi des jeunes s'impose aussi bien à l'intérieur des établissements, qu'après leur départ des établissements agricoles.

Le suivi de cohorte de l'enseignement agricole est mis en place en 2010, à partir des données des applications de gestion. Il permet de mieux appréhender les parcours, notamment dans un objectif d'orientation des jeunes et de calculer des indicateurs utiles au pilotage à différents niveaux, en particulier le taux d'efficacité scolaire (le nombre d'élèves sortis d'un cycle en ayant obtenu l'examen auquel ce cycle prépare, avec une année de redoublement éventuelle, par rapport au nombre d'élèves entrés dans le cycle pour la première fois). Ces indicateurs sont déclinés selon les caractéristiques sociales et scolaires des élèves.

Ce suivi permet en outre d'identifier et de diminuer les "sorties sans qualification" de l'enseignement agricole, dans le cadre des politiques régionales. A partir de la mise en place d'un identifiant unique pour tous les élèves, les échanges de données anonymes sont possibles avec l'éducation nationale et le secteur de l'apprentissage et conduisent à appréhender les "sorties sans qualification" du système éducatif dans chaque bassin de vie ●

Par ailleurs, une enquête sur le devenir des sortants de l'enseignement agricole est mise en place à partir de 2009 (insertion à 7 mois après le diplôme) permettant à chaque niveau de pilotage de disposer rapidement de résultats. Parallèlement, une adaptation de l'enquête sur le cheminement professionnel (insertion des diplômés 45 mois après leur diplôme) permet de poursuivre la mesure régulière de l'adéquation formation-emploi par diplôme et par filière professionnelle ●

● Objectifs :
aux niveaux national et régional,
mettre en place le suivi de cohorte et mesurer l'efficacité scolaire

● Objectif :
au niveau national,
adapter l'enquête de cheminement à 45 mois

● Objectifs :
aux niveaux national, régional et local,
généraliser les enquêtes d'insertion à 7 mois

1.6- Accompagnement du changement

● Objectifs :
aux niveaux national
et régional,
impulser et accompagner
les changements
de pratiques dans
l'enseignement agricole
pour garantir l'atteinte
des objectifs de qualité

La réussite de tous ces projets passe par une mobilisation de la communauté éducative et un accompagnement du changement. La formation initiale et continue des personnels est une clé de voûte du dispositif. Dans le cadre du renouvellement des générations d'enseignants, le recrutement au niveau master et la politique de formation tout au long de la vie doivent être saisis comme des opportunités de développer une culture commune en lien avec les spécificités de l'enseignement agricole et de créer une dynamique du collectif. L'enseignement supérieur agricole est toujours un acteur essentiel du dispositif.

Un effort tout particulier doit être porté sur la formation des enseignants de l'enseignement technique, conjuguant haut niveau scientifique et professionnalisation. La mobilisation de l'enseignement supérieur passe par une participation accrue des enseignants-chercheurs à la formation continue des enseignants et des formateurs des établissements. En complément de leur participation aux dispositifs de formation continue existants, les enseignants-chercheurs assurent des séminaires et conférences sur des problématiques d'actualité. Le changement induit par les réformes et l'évolution du public nécessitent également un accompagnement des personnels de la vie scolaire et des membres des équipes de direction.

Les modalités de réponse aux besoins de formation doivent poursuivre leur diversification avec l'aide du système national d'appui : l'analyse de pratiques, le travail collaboratif, la formation ouverte et à distance et la mutualisation des pratiques et des ressources, la formation sur site des équipes et les stages nationaux ●

2- La nécessité de l'innovation

Les nouvelles orientations des politiques du ministère de l'agriculture et la mise en place des réformes du système éducatif nécessitent une relance de l'innovation et la mobilisation de l'enseignement supérieur.

2.1- L'innovation scientifique et technique

Il est nécessaire de rompre avec des modes de développement fondés sur l'accélération de la consommation de ressources épuisables. Les établissements d'enseignement technique agricole, en lien avec ceux d'enseignement supérieur, doivent contribuer à relever les défis alimentaire, économique, environnemental, territorial et sociétal auxquels l'agriculture est confrontée.

L'enseignement agricole doit franchir un saut qualitatif important et participer à l'investissement considérable nécessaire en matière de recherche, de transfert d'innovations et de recherche et développement.

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques prennent toute leur place dans les projets de recherche et développement en partenariat avec les organismes de recherche, les instituts techniques, les professionnels. Ainsi les exploitations agricoles des établissements participent à l'impulsion et à la démonstration en matière de pratiques agricoles durables, en lien avec l'agriculture biologique, l'usage des produits phytosanitaires, la préservation de la biodiversité et les performances énergétiques. Elles s'engagent toutes avec détermination dans la mise en oeuvre d'un système d'exploitation fondé sur des pratiques agricoles durables. de la même façon, dans le secteur de l'aménagement, les établissements participent au développement des pratiques de gestion durable des peuplements forestiers, des espaces naturels, des parcs et jardins et de l'eau.

Les établissements d'enseignement agricole ont un rapport particulier à la nature et aux sciences du vivant et les enseignants ont une position privilégiée pour participer avec les professionnels à la diffusion des technologies. L'enseignement agricole engage et accompagne les actifs des prochaines années, quel que soit leur secteur d'activité dans des démarches de développement durable. Enfin, il doit y avoir une véritable intégration de la durabilité dans les projets d'établissement, y compris dans les modalités de gouvernance ●

● Objectif :
au niveau national,
accroître le nombre d'exploitations de lycées associées par conventions dans des projets de recherche et de développement

● Objectif :
dans chaque exploitation,
promouvoir la démonstration de pratiques agricoles durables

● Objectif :
dans chaque établissement,
développer les pratiques de développement durable (agenda 21...)

2.2- L'innovation pédagogique

Les possibilités d'individualisation des parcours de formation constituent un des enjeux des réformes de la voie professionnelle et du lycée. Il s'agit de prendre mieux en compte des populations scolaires qui se sont diversifiées en fonction de leurs projets, de leurs parcours antérieurs, de leurs origines socioprofessionnelles, de leurs motivations... L'enseignement agricole s'engage à faire de cet enjeu un levier pour relancer l'innovation, se rénover, adapter son organisation et ses pratiques et offrir à chaque jeune un parcours de réussite.

La rénovation du dispositif d'accueil, de promotion et d'insertion sera une réalité si, à l'issue du 5ème SPNF, l'enseignement agricole a su :
- mettre en place une organisation des fonctions et des pratiques de bilan-positionnement car il n'y a pas de possibilité de prendre en charge la diversité et les difficultés et besoins spécifiques des publics sans se donner les moyens de les identifier ni sans que les personnes aient les moyens de se repérer dans leurs acquis, leurs parcours et leurs projets ;

● Objectif :
au niveau national,
développer des méthodes et des outils concourant à la personnalisation des formations

- proposer, tout au long du parcours, des possibilités de reconnaissance d'acquis, afin que personne ne soit obligé de réapprendre ce qu'il sait déjà, d'être évalué sur ce qu'il a déjà prouvé et qui a été reconnu ailleurs ou avant. Le temps libéré peut, pour partie être consacré à des situations de formation en établissement ou en milieu professionnel (entreprises, associations...), pour se remettre à niveau, ou développer de nouvelles compétences ;
- organiser des parcours de formation en tenant compte des diversités des populations ;
- proposer un soutien pour le rattrapage ou le développement des capacités et connaissances pour lesquelles les personnes éprouvent des difficultés ou qu'elles doivent acquérir pour progresser dans leur parcours ;
- développer la responsabilité des élèves vis-à-vis de leur parcours de formation, en tendant à les rendre parties prenantes de la vie du lycée et de leur apprentissage ●

● Objectif :
au niveau national,
accompagner des opérations
pilotes et/ou des expérimentations

● Objectif :
dans chaque établissement,
développer l'autonomie
pédagogique

L'individualisation des parcours va de pair avec le renforcement de l'autonomie et du pilotage pédagogique des établissements dans le respect des référentiels. L'autonomie pédagogique implique que les enseignants et éventuellement les personnels non enseignants soient consultés directement ou à travers leurs instances représentatives. Des opérations pilotes sont conduites dès la mise en place des réformes pour identifier les nouvelles marges d'autonomie à mettre en œuvre au sein de l'établissement pour favoriser l'individualisation. Des moyens budgétaires spécifiques et identifiés permettent la mise en place de cette démarche ●

● Objectifs :
aux niveaux national
et régional,
mutualiser les pratiques
innovantes

Pour accompagner cette évolution de l'enseignement agricole, l'ensemble du système national d'appui est renforcé. Il est mobilisé pendant les cinq prochaines années pour mutualiser les initiatives des établissements, fournir des repères d'organisation méthodologiques et pédagogiques et produire ou adapter des ressources ●

2.3- L'innovation sociale

Le choix par un jeune d'une entrée dans l'enseignement agricole, choix accompagné par sa famille, doit conduire à la construction d'un projet qui concrétise son ambition en termes de formation et aussi d'insertion sociale et professionnelle.

Ce projet prend donc en compte des objectifs et des méthodes d'apprentissage, la construction d'un parcours de formation et des objectifs en matière de prise de responsabilité et de développement personnel. La mise en œuvre de ce projet implique la participation de l'ensemble de la communauté éducative et cet engagement réciproque, aujourd'hui de fait, doit être formalisé.

Dans le cadre de sa politique d'individualisation, l'enseignement agricole expérimente la formalisation et la valorisation de cet engagement entre le jeune, sa famille et l'établissement ●

● Objectifs :
aux niveaux national
et régional,
accompagner
les établissements

● Objectif :
au niveau de l'établissement,
expérimenter la formalisation
et la valorisation de l'enga-
gement entre le jeune,
la famille et l'établissement

Le développement du pouvoir d'initiative et d'intervention des apprenants est une priorité qui peut se concrétiser par exemple à travers les délégués élèves. Il s'exprime notamment sur la thématique du développement durable dans l'établissement et en lien avec le territoire. Cette politique prend appui sur les représentants des élèves qui mutualisent leurs expériences dans le cadre d'un réseau ●

● Objectif :
au niveau de l'établissement,
développer les initiatives
des élèves sur
le développement durable

3- L'adaptation du pilotage

La phase de transition de la déconcentration est aujourd'hui terminée. Chaque niveau doit conforter ses nouvelles fonctions. Les établissements doivent développer leur autonomie dans le projet d'établissement. Dans le cadre des orientations nationales, le DRAAF, autorité académique, conçoit et met en œuvre la stratégie de l'État en région en matière d'enseignement agricole. Interlocuteur du Conseil régional, il doit développer les concertations régionales et les synergies entre les établissements. L'administration centrale doit définir les orientations nationales, prévoir l'évaluation du système et garantir les méthodes de pilotage.

3.1- Une offre de formation équilibrée

L'enseignement agricole répond aujourd'hui à une double finalité : mettre en œuvre les politiques éducatives de la Nation et accompagner les politiques publiques territoriales et sectorielles, notamment du ministère de l'agriculture. L'égalité légitimité des formations générales, technologiques et professionnelles, d'une part, des quatre secteurs de la formation professionnelle, d'autre part, est aujourd'hui réaffirmée. L'objectif de l'enseignement agricole à tous les niveaux de décision est de veiller à un développement harmonieux de ces quatre secteurs : production, transformation, aménagement et services.

Les stratégies pour maintenir ou développer le secteur production dans toute sa diversité (agricole, horticole, viticole...) se décident au niveau de chaque établissement et de chaque région, en concertation avec les acteurs du monde rural et notamment les organisations représentatives des secteurs professionnels.

Pour le secteur des services, secteur partagé avec d'autres ministères, l'enseignement agricole doit afficher ses spécificités en lien avec les territoires et apporter sa contribution en complémentarité avec les formations des autres ministères. Pour l'enseignement général, le DRAAF doit, plus que par le passé, associer le recteur à toute demande d'évolution. C'est le cas des 4ème et 3ème dont le nombre de classes est stabilisé dès lors qu'elles contribuent à la mission d'insertion scolaire et qu'elles s'inscrivent dans la cohérence d'ensemble de formations. Elles participent à part entière à l'animation des territoires par leur capacité à orienter, construire et accompagner des parcours de formation dans les bassins d'emploi.

De plus, en tenant compte notamment de la démographie et des secteurs professionnels, l'enseignement agricole doit assurer l'évolution d'une offre de formation différenciée au niveau régional dans le respect d'une politique nationale ●

● Objectif :
au niveau national,
assurer les grands équilibres
de l'enseignement agricole

3.2- La synergie et l'autonomie des établissements

L'autonomie des établissements s'exerce à travers la construction d'un projet d'établissement, son suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre, qui associent l'ensemble des partenaires de la communauté éducative, la DRAAF étant chargée du contrôle et du suivi, et l'Inspection de l'enseignement agricole, en tant que de besoin, de l'évaluation.

La capacité des établissements à répondre aux demandes formulées par les jeunes et des adultes en matière de parcours de formation nécessite la constitution d'une complémentarité dans l'offre de formation répartie entre les différents centres constitutifs. Cette complémentarité contribue à renforcer l'image de la compétence d'un établissement en lien avec l'orientation des productions ou services développés dans les exploitations ou ateliers technologiques. Dans leur projet, les établissements doivent continuer à évoluer vers une organisation leur permettant d'être des lieux de formation tout au long de la vie, et à offrir des ressources pour le territoire ●

● Objectif :
au niveau de chaque
établissement,
viser une synergie
des dispositifs de formation,
en cohérence avec
les besoins des territoires

● Objectif :
au niveau régional,
préservé un maillage
territorial équilibré par
le travail en partenariat
et les mutualisations

La reconnaissance des besoins différenciés des territoires milite pour la constitution de partenariats d'établissements susceptibles d'apporter une réponse à des demandes de parcours de formation. Ces partenariats pourront se constituer entre tous les établissements dispensant une formation de l'enseignement agricole pour les formations professionnelles ou technologiques ; concernant les formations générales ou la question de l'apprentissage des langues, ces partenariats peuvent faire intervenir les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale. Les échanges établis font l'objet de conventions qui doivent être soumises aux conseils d'administration des établissements. Un état des lieux de ces conventions est produit devant les instances régionales, CTPR et CREA. L'enseignement agricole, dans le respect des spécificités de chacune de ses composantes, doit jouer la carte de la mutualisation des projets, des compétences et des moyens pour gagner en efficacité ●

● Objectif :
au niveau régional,
développer l'autonomie
et les démarches collectives
des établissements

L'amélioration de la coopération et de la complémentarité entre établissements, leur mise en synergie, l'accompagnement de leurs projets font l'objet d'une animation par la DRAAF. Cette dernière est chargée de piloter la politique de mise en cohérence des établissements dans le respect de leurs projets. Ainsi, des accords peuvent être formalisés par la mise en place de démarches contractuelles. Par ailleurs, les sollicitations de l'enseignement agricole par les politiques régionales et les partenaires régionaux sont nombreuses et variées. La DRAAF, interlocutrice auprès des instances régionales, est chargée de coordonner les réponses de l'enseignement agricole pour renforcer, à partir de celles-ci, la mutualisation entre les établissements ●

3.3- Le dialogue régional renforcé pour un pilotage légitimé

● Objectif :
au niveau national,
assurer une validation
des PREA

La déconcentration et la décentralisation sont aujourd'hui une réalité dans l'enseignement agricole. Chaque niveau de l'État, pour conduire son action, dispose d'un projet élaboré avec ses partenaires. Avec le SPNF, l'administration centrale oriente l'enseignement agricole au niveau national ; avec le PREA, la DRAAF pilote l'enseignement agricole en région ; avec son projet, l'établissement met en œuvre les cinq missions dans son territoire.

● Objectif :
au niveau régional,
assurer une validation
des projets d'établissement

Le rôle déterminant des PREA dans l'évolution de l'enseignement agricole en région nécessite parallèlement de vérifier la conformité de ses orientations au regard de celles définies nationalement. Dans cet esprit, dès la publication du 5ème SPNF, les PREA feront l'objet d'amendements. Pour garantir la synergie des politiques régionales et la cohérence de la politique nationale, la procédure de validation des nouvelles générations de PREA est améliorée. Le PREA constitue un outil d'articulation qui intègre les orientations régionales exprimées dans le PRDF et les schémas régionaux. Seule une relation étroite entre la DRAAF, le Conseil régional et le rectorat peut assurer la cohérence indispensable à la lecture des politiques régionales de formation. La formalisation de ces relations privilégiées reste un objectif à poursuivre par les DRAAF ●

La déconcentration et la décentralisation exigent un dialogue social de qualité. Ainsi, au sein du système, pour que les décisions soient comprises par tous les acteurs, une attention particulière doit être portée à la diffusion rapide de l'information ainsi qu'aux modalités de fonctionnement des instances paritaires et de concertation nationales (CTPC, CNEA, CPC), régionales (CTPR, CREA) et locales (conseils d'administration et instances d'établissements ou instances représentatives des personnels ou les personnels en leur absence). Le CREA est le lieu privilégié du dialogue régional sur l'enseignement et la formation professionnelle agricoles. Dès 2009, les directeurs régionaux sont invités à utiliser toutes les possibilités offertes par les textes pour améliorer la qualité des échanges et des débats au sein de cette instance ●

● Objectif :
au niveau national,
revoir la réglementation
relative à la composition
et au fonctionnement
des CREA

● Objectif :
au niveau régional,
renforcer le rôle des CREA

3.4- Une priorité à l'évaluation

Le 5ème SPNF fixe, pour l'enseignement technique agricole, les orientations et les objectifs des cinq années à venir. Pour suivre sa mise en œuvre deux dispositifs sont prévus : un tableau de bord annuel de suivi et une évaluation.

Le tableau de bord annuel, présenté aux instances nationales (CTPC et CNEA) et régionales (CTPR et CREA) permet de rendre compte de la situation au regard de certains objectifs fixés par le schéma.

L'évaluation, conçue comme une évaluation de politique publique, sera confiée à une instance indépendante, composée de membres de l'IEA et du CGAAER, et sous la responsabilité de l'ONEA. L'évaluation intégrée du 5ème SPNF comblera une évaluation intermédiaire au premier semestre 2011 et une évaluation finale au deuxième semestre 2013. Les rapports d'évaluation, remis au ministre, sont présentés aux instances nationales et régionales.

Les tableaux de bord et les évaluations ont vocation, à travers les analyses qu'ils proposent, les débats et les échanges qu'ils provoquent, à contribuer à porter un diagnostic éclairé sur les politiques engagées dans le 5ème SPNF et à les améliorer si nécessaire.

Le tableau de bord de suivi du 5ème SPNF et le cahier des charges de son évaluation sont réalisés et présentés aux instances nationales et régionales en fin d'année 2009 ●

● Objectif :
au niveau national,
réaliser une évaluation
à mi-parcours
et une évaluation finale

● Objectifs :
aux niveaux national
et régional,
présenter un tableau de bord
annuel de pilotage ;
présenter les rapports
d'évaluation

Conclusion

A partir d'un diagnostic sans concession de la situation de l'enseignement agricole, le ministre a exprimé devant le CNEA ses grandes orientations et sa volonté d'inscrire le 5ème schéma dans les politiques du ministère. Les orientations retenues, déclinées en objectifs pour les différents niveaux d'organisation, engagent tous les acteurs de l'enseignement agricole.

Ce faisant, l'enseignement agricole s'inscrit dans un processus renouvelé de gouvernance qui identifie les responsabilités des différents niveaux de pilotage. Les DRAAF et les chefs d'établissement sont invités à mobiliser les CREA et les conseils d'administration des établissements pour adapter ou renouveler leurs projets. Il s'agit de constituer un ensemble cohérent de nouveaux horizons pour conduire l'enseignement agricole dans les cinq prochaines années et accompagner la réussite des jeunes et des adultes qu'il accueille.

L'avenir de l'enseignement agricole, conforté par ses résultats en matière de réussite scolaire et d'insertion professionnelle, n'a de sens, au delà de l'appui aux secteurs économiques et aux territoires, que s'il contribue de manière originale au système éducatif national. Dans cet esprit, notamment dans la perspective de promouvoir le développement durable, la formation globale de jeunes citoyens, nourrie par la mise en oeuvre des cinq missions, reste une notion éducative d'une grande actualité.

Le 5ème schéma 2009-2014, s'appuyant sur l'identité de l'enseignement agricole, représente une étape nouvelle pour la conduite de la politique de l'enseignement agricole, à la croisée de plusieurs politiques publiques. Doté d'outils de suivi et d'évaluation, il permettra à l'issue de débats annuels au CNEA, d'adapter les décisions de gestion des moyens alloués par le budget de l'État.

L'ambition du 5ème schéma se décline pour les cinq prochaines années en cinq éléments clés que sont :

- une offre renouvelée de parcours de réussite des jeunes au sein de réseaux d'établissements ;
- la formalisation de l'engagement entre le jeune, la famille et l'établissement ;
- la relance d'une politique globale d'innovation éducative et pédagogique ;
- la reconnaissance d'une dimension européenne de l'enseignement agricole ;
- la qualité de l'ouverture de l'enseignement agricole à ses partenaires des secteurs professionnels, du monde de l'éducation et de la formation professionnelle et des Régions.

Annexe

Nombre d'établissements publics et privés de formation scolaire

Établissements	en 2008
Publics	215
Privés	607
Dont CNEAP	198
UNMFREO	361
UNREP	46
Divers	2
Total	822

Source : MISSI-DGER-Déc.08

Part des internes, par niveau dans l'enseignement technique agricole en 2008 *

	public	privé	Total
VI et V (CPA, CLIPA, 4ème, 3ème, CAPA, BEPA)	12 813 56,2%	47 117 63,2%	59 930 61,5%
IV (Bac S, Bac Techno, Bac Pro, BTA)	17 355 60,4%	14 592 55,9%	31 947 58,2%
III (BTSA, CPGE)	2 542 21,8%	1 651 25,8%	4 193 23,2%
Total	32 710 51,8%	63 360 59,2%	96 070 56,4%

Source : MISSI-DGER-Déc.08

Effectifs globaux à la rentrée 2008 par secteur d'enseignement

Secteur	effectifs
Public (1)	63 215
Privé temps plein	55 368
Privé rythme approprié	51 731
Total PRIVE (2)	107 099
Total (1) + (2)	170 314

Source : MISSI-DGER-Déc.08

Répartition par catégorie socio-professionnelle des parents en 2008

	effectifs	%
Agriculteurs exploitants	22 017	12,9
Salariés agricoles	2 263	1,3
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	14 737	8,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	13 776	8,1
Employés	36 513	21,4
Ouvriers	39 580	23,2
Professions Intermédiaires	21 603	12,7
Retraités	3 396	2
Autres personnes sans activité professionnelle	16 429	9,6
Total	170 314	100

Source : MISSI-DGER-Déc.08

Part des filles par niveau dans l'enseignement agricole en 2008 *

	effectifs	%
VI (CPA, CLIPA, 4ème, 3ème)	12 491	39,1
VI (CAPA, BEPA)	39 243	60
IV (Bac S, Bac Techno, Bac Pro, BTA)	28 897	52,7
III (BTSA, CPGE)	7 421	41
Total	88 052	51,7

Source : MISSI-DGER-Déc.08

Répartition par niveau des élèves en 2008

	effectifs	%
VI et V (CPA, CLIPA, 4ème, 3ème, CAPA, BEPA)	97 384	57,2
IV (Bac S, Bac Techno, Bac Pro, BTA)	54 847	32,2
III (BTSA, CPGE)	18 083	10,6
Total	170 314	100,0

Source : MISSI-DGER-Déc.08

* Les données correspondent à l'enquête sur les effectifs d'élèves présents au 1er octobre 2008 en France métropolitaine et DOM

**Répartition des élèves
dans les formations professionnelles en 2008
(France métropolitaine + DOM)**

Secteurs Professionnels	effectifs	%
Production	37 317	33,3
Aménagement	19 525	17,4
Transformation	4 602	4,1
Commercialisation	8 441	7,5
Services aux personnes	40 901	36,4
Services aux entreprises	1 498	1,3
Total	112 284	100

Source : MISSI-DGER-Déc.08

**Effectifs d'apprentis
par secteur en 2007
(France métropolitaine + DOM)**

Secteurs	Effectif	% du total
Production	13179	42,6
Aménagement	13494	43,6
Transformation	1 386	4,5
Commercialisation	1 594	5,2
Services	1 275	4,1
Total	30 928	100

Source : MISSI-DGER-Nov.08

**Répartition des apprentis
par niveau de formation en 2007
(France métropolitaine + DOM)**

Niveaux et diplômes	Effectifs	% du total
VI (3ème, CAPA, BEPA)	16 114	50,9
IV (Bac Pro, BTA)	9 392	30,4
III (BTSA)	5 422	17,5
Total	30 928	100,0

Source : MISSI-DGER-Nov.08

**Résultats définitifs aux examens session 2008
(France entière)**

Filière	Admis	Taux de réussite
CAPA	5 242	85,5%
BEPA	24 604	82,8%
BTA	505	75,9%
BAC PRO Agri et EN	12 650	77,9%
BAC S	1 552	89,3%
BAC TECHNO	4 609	76,6%
BTSA	9 096	74,4%
Total	58 258	80,1%

Source : MISSI-DGER-Déc.08

Siglier

BEPA	Brevet d'Études Professionnelles Agricoles
BTA	Brevet de Technicien Agricole
BTSA	Brevet de Technicien Supérieur Agricole
CAPA	Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
CGAAER	Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux
CNEA	Conseil National de l'Enseignement Agricole
CREA	Conseil Régional de l'Enseignement Agricole
CTPC	Comité Technique Paritaire Central
CTPR	Comité Technique Paritaire Régional
DRAAF	Direction Régionale (ou directeur régional) de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRIF	Délégué Régional à l'Ingénierie de Formation
ECTS	European Community course credit Transfert System (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits)
ECVET	The European Credit system for Vocational Education and Training (système européen de crédits d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels)
IEA	Inspection de l'Enseignement Agricole
LMD	Licence-Master-Doctorat
ONEA	Observatoire Nationale de l'Enseignement Agricole
PPI	Plan Prévisionnel d'Investissements
PRDF	Plan Régional de Développement des Formations professionnelles des jeunes
PREA	Projet Régional de l'Enseignement Agricole
SPNF	Schéma Prévisionnel National des Formations
SRPF	Schéma Régional Prévisionnel des Formations

Ministère de l'agriculture et de la pêche
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Mission de la stratégie et des systèmes d'information
1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07SP

Décembre 2008

